

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Réinspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant GARDERIE LES P'TITS COEURS DAYCARE INC.	Numéro de permis 2015624	Date d'inspection Le 08 juillet 2024	
Nom de l'établissement Garderie les P'tits Cœurs Daycare groupe 2		Numéro de téléphone (506) 384-2030	
Adresse 275 rue Amirault Dieppe NB E1A 1G1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Il y a eu une discussion avec l'exploitant au sujet des planifications d'activités. Une nouvelle formule avec la description de l'activité ainsi que les objectifs ont été proposés pour ajouter avec le calendrier.

Une discussion a eu lieu au sujet du 10% l'ombrage dans la cour extérieure du fond. Une pergola sera installée prochainement.

Un document pour du support a été envoyé à l'exploitant au sujet du 10 heures de développement professionnel que toutes les personnes éducatrices doivent faire au courant de l'année.

Lors de l'inspection de renouvellement, la mentore en assurance de la qualité observe les enfants jouer à l'extérieur, le diner ainsi que la période du repos.

original signé par
Paula Morin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 24 juillet 2024

Date

original signé par
Anna Doiron

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 24 juillet 2024

Date